

**Communiqué de presse pour diffusion immédiate**

**7<sup>e</sup> édition des Causeries Champlain 2015**

**MILIEUX NATURELS ET EAU DES BASSINS VERSANTS AU CŒUR DE  
LA QUALITÉ DE VIE ACTUELLE ET FUTURE DES QUÉBÉCOIS**

Beloeil, 30 septembre 2015 – **C'est mission accomplie pour l'organisme de bassin versant (obv) Richelieu/Saint-Laurent (COVABAR) qui a réalisé la 7<sup>e</sup> édition du rendez-vous annuel de la gestion intégrée de l'eau, les Causeries Champlain**, lesquelles se sont déroulées du 23 au 26 septembre 2015 (journée débats/échanges et Agora publique de l'eau), à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la thématique : **LES MILIEUX NATURELS ET LA GESTION INTÉGRÉE PAR BASSIN VERSANT**.

Une vingtaine de conférenciers/panélistes et plus de 80 participants ont échangé sur les défis que représentent la protection et la valorisation de la ressource eau face à la pression humaine sur les milieux naturels du en grande partie à l'étalement urbain. Ainsi, les différentes problématiques, approches et solutions ont été débattues.

Les principaux constats relevés soulignent que :

- Il nous faut mieux saisir les aspects historique, patrimonial et paysager des milieux naturels, afin de les mieux apprécier pour orienter les choix de leur valorisation, lors des décisions d'aménagement;
- Les milieux naturels sont des apports bénéfiques pour l'humain. Ils permettent de maintenir le seuil de tolérance des écosystèmes naturels en réduisant les impacts négatifs de l'urbanisation du territoire tout en assurant une meilleure santé pour les personnes et les espèces fauniques et floristiques qui y vivent;
- Certaines entreprises mettent en place des initiatives intéressantes visant à amoindrir les impacts négatifs de leurs activités sur les milieux naturels, dans le but de contribuer au maintien de la qualité de l'eau;
- Les outils actuels et en développement de valorisation des milieux naturels en milieu urbain sont à la portée des élus, afin d'assurer leur préservation et leur protection, alors que plusieurs municipalités ont déjà mis en place des solutions, dont certains exemples positifs méritent d'être diffusés.

Le président du COVABAR, monsieur Hubert Chamberland, précise que « *Ces Causeries s'inscrivent dans la double démarche de révision du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) et de la mise à jour du plan directeur de l'eau (PDE) du territoire du bassin de la rivière Richelieu et de la Zone adjacente du fleuve Saint-Laurent* ».

Une délégation charentaise, provenant de l'Établissement public territorial de bassin (EPTB Charente), a participé à ces Causeries Champlain, afin de débattre, d'échanger et de réfléchir sur les thèmes de l'eau et des milieux naturels.

Pour consulter la documentation relative à cet événement, visitez notre site Internet au [www.covabar.qc.ca](http://www.covabar.qc.ca).

Le COVABAR désire remercier la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, partenaire officiel des Causeries Champlain 2015, laquelle a grandement participé à la réussite de cet événement ainsi que tous les autres partenaires impliqués : La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), les députés(es) de l'Assemblée nationale suivants : Dave Turcotte, député de Saint-Jean, Stéphane Billette, député de Huntingdon, Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, Bernard Drainville, député de Marie-Victorin, Stéphane Bergeron, député de Verchères et Claire Samson, députée d'Iberville ainsi que la Fondation COVABAR H<sub>2</sub>O.

Les Causeries Champlain ont été mises en place en 2009 dans le cadre du jumelage de bassins du fleuve Charente, en France, et de la rivière Richelieu, au Québec, dans le but de nourrir des échanges sur les pratiques mutuelles liées à la ressource eau et convenir de solutions valorisant le rôle des milieux naturels.

Rappelons que le COVABAR est un organisme à but non lucratif reconnu par le gouvernement du Québec, dans le cadre de la Politique nationale de l'eau (2002) et selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection (2009) dont la mission consiste à mettre en place la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) dans une démarche de concertation, respectueuse des principes du développement durable pour l'ensemble de son territoire.